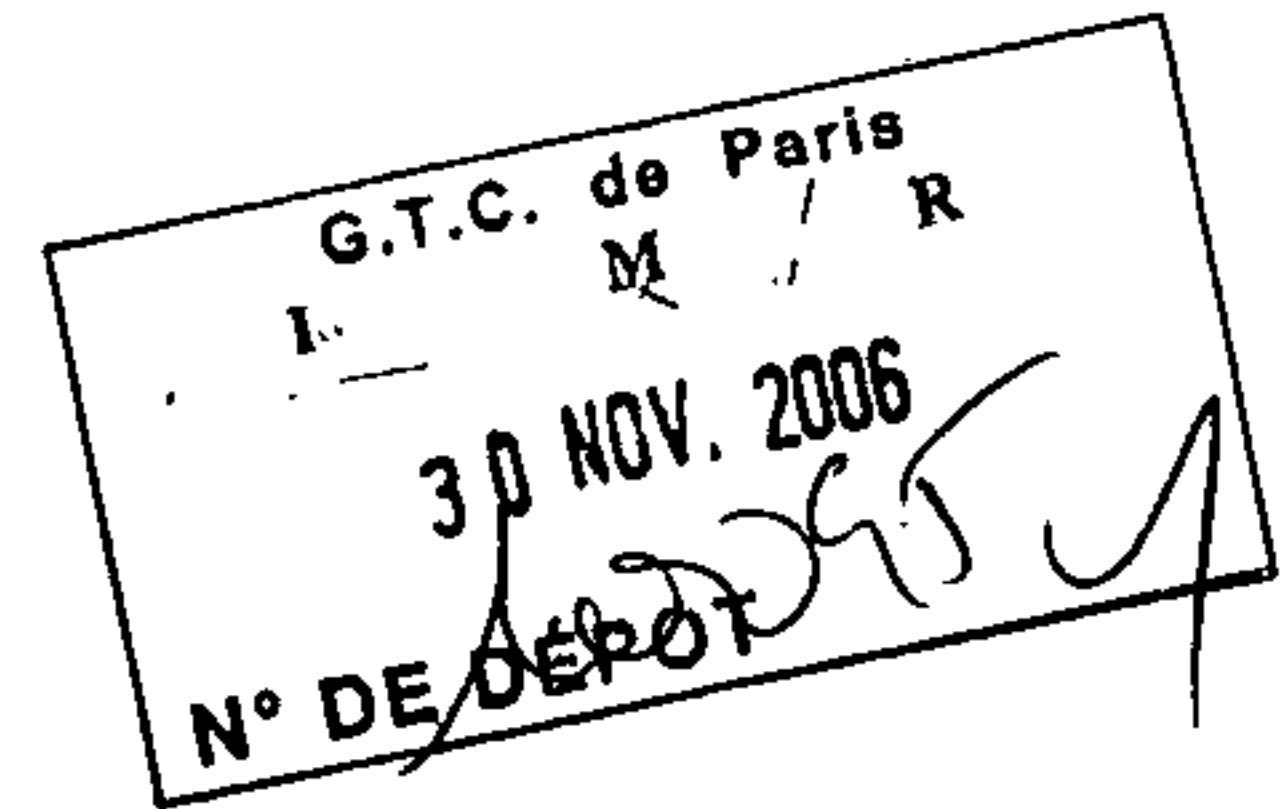


JEAN-CLAUDE LAJARRIGE

**EXPERT COMPTABLE DIPLOME PAR L'ETAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS**

**118 RUE DE JAVEL - 75015 PARIS
TEL : 01.48.20.00.81
FAX : 01.48.20.00.88**



3 S

**Société par actions simplifiée au capital de 4 487 000 €
155 boulevard Haussmann
75008 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EN NATURE CONSENTIS PAR
Madame Ulla SCHLOTTHAUER**

06.13.24.7.8

JEAN-CLAUDE LAJARRIGE

EXPERT COMPTABLE DIPLOME PAR L'ETAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

118 RUE DE JAVEL - 75015 PARIS
TEL : 01.46.20.00.81
FAX : 01.46.20.00.88

3 S

Société par actions simplifiée au capital de 4 487 000 €

155 boulevard Haussmann

75008 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EN NATURE CONSENTIS PAR
Madame Ulla SCHLOTTHAUER**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de PARIS en date du 12 juillet 2006, j'ai établi le présent rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par Madame Ulla SCHLOTTHAUER à la société 3S, prévu par l'article L 225-147 du Code de commerce.

Le traité d'apport en nature en date du 6 octobre 2006 a été signé par Madame Ulla SCHLOTTHAUER et la société 3S représentée par son Président, Monsieur Kurt SCHLOTTHAUER.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission.

I. Présentation de l'opération et description des apports

1.1 L'apporteuse

Madame Ulla SCHLOTTHAUER demeurant 26-28 rue Vaugelas 75015 PARIS.

1.2 Présentation de l'opération

L'opération envisagée concerne l'apport des titres composant le capital social de la société COFFRA CONSEIL, détenus par Madame Ulla SCHLOTTHAUER, à la société 3S.

1.3 Description des apports

La société COFFRA CONSEIL est une société anonyme dont le siège social est situé 155 boulevard Haussmann 75008 PARIS.

Elle a pour objet social :

- la réalisation d'études préalables à la mise en place de progiciels de gestion,
- la conception de l'intégration de progiciels de gestion,
- la mise en place de progiciels de gestion,
- le conseil en matière d'organisation de la gestion des entreprises.

Elle a été constituée suivant acte sous seing privé et est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 351 898 101 depuis le 15 septembre 1989.

Sauf prorogation ou dissolution anticipée, sa durée est de 99 ans à compter du jour de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 15 septembre 2088.

Le capital de la société COFFRA CONSEIL s'élève à ce jour à la somme de 200 000 € et est divisé en 10 000 actions de 20 € entièrement libérées.

Madame Ulla SCHLOTTHAUER détient 8377 actions de la société anonyme COFFRA CONSEIL.

L'apporteuse souhaite transférer, par voie d'apport en nature, ces 8377 actions représentant 83,77 % du capital et des droits de la société COFFRA CONSEIL, à l'exclusion de tout autre élément tant d'actif que de passif, au profit de la société 3S, à charge pour celle-ci de rémunérer cet apport par l'émission de nouveaux droits sociaux représentatifs de son capital social et de ses droits de vote.

Les titres apportés sont apportés tout coupon attaché : la totalité des dividendes et notamment ceux susceptibles d'être versés par la société COFFRA CONSEIL au titre de l'exercice clos le 31 août 2006 reviendra exclusivement à la société 3S.

1.4 Evaluation des apports

L'apporteuse, Président et associé majoritaire de la société COFFRA CONSEIL, apporte en nature les 8377 actions de la société COFFRA CONSEIL à la valeur de 250 € par action correspondant à une évaluation moyenne de l'action selon les méthodes de chiffre d'affaires, de rendement et d'actif net, sur la base des données historiques et du budget pour l'exercice à venir, soit un apport en nature d'un montant total de 2 094 250 €.

1.5 Rémunération de l'apport

En contrepartie des apports ci-dessus désignés, il sera attribué à l'apporteuse un total de 10470 actions nouvelles de la société 3S, à émettre à titre d'augmentation de capital par le bénéficiaire à la date de réalisation des apports.

Compte tenu de la valorisation de la société 3S à ce jour qui ressort à 8 974 000 €, soit 200 € pour chacune des 44870 actions d'un nominal de 100 €, il sera émis 10470 actions nouvelles ; la différence, soit 1 047 000 €, sera portée au poste prime d'émission.

En conséquence de l'augmentation de capital ci-dessus, le capital social de la société 3S sera porté de 4 487 000 € à 5 534 000 €, divisé en 55340 actions de même catégorie entièrement libérées.

Les 10470 actions nouvelles seront dès la date de réalisation entièrement assimilées aux actions anciennes. Elles jouiront des mêmes droits à dividende que les autres actions existantes, et supporteront les mêmes charges et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des organes sociaux de cette dernière.

1.6 Régime fiscal de l'apport

Au regard du régime des plus values résultant de l'échange de titres, Madame Ulla SCHLOTTHAUER bénéficiera du sursis d'imposition des plus values réalisées en cas d'apport de titres au profit d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés.

II. Diligences et appréciation de la valeur des apports

2.1 Vérification de la réalité des apports effectués

Je me suis assuré que l'apporteuse est bien propriétaire des titres concernés par cet apport.

Madame Ulla SCHLOTTHAUER détient 8377 actions de la société COFFRA CONSEIL conformément aux statuts d'origine de la société, aux différentes augmentations de capital et cessions d'actions intervenues ensuite, et ainsi que l'attestent le registre des mouvements de titres et les comptes individuels de titres de la société.

2.2 Contrôle de la valeur attribuée aux apports

Les titres de la société COFFRA CONSEIL sont apportés pour une valeur de 250 € par action correspondant à une évaluation moyenne de l'action selon les méthodes de chiffre d'affaires, de rendement et d'actif net sur la base des données historiques et du budget pour l'exercice à venir.

A cet effet j'ai vérifié les différents calculs et les bases de ces calculs ayant conduit à cette évaluation moyenne, à savoir :

- 80% de la moyenne du chiffre d'affaires des exercices 2001-2002 à 2004-2005 et des exercices 2004-2005 à 2006-2007,
- 5 fois la moyennes des résultats nets des exercices 2001-2002 à 2004-2005 et des exercices 2004-2005 à 2006-2007,
- deux fois l'actif net au 31 août 2005.

J'ai également analysé, pour vérification de la permanence des données économiques, les comptes au 31 août 2005, ainsi que ceux au 31 août 2006 non définitifs et non validés par le commissaire aux comptes.

J'ai également vérifié la concordance de la valeur retenue avec d'autres méthodes d'évaluation telles que celles du goodwill, du barème fiscal, de la valeur de rentabilité, des bénéfices attendus, etc...

III. Conclusion

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur des apports s'élevant à 2 094 250 €, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport, augmentée de la prime d'émission.

Fait à Paris, le 8 novembre 2006
Le commissaire aux apports



Jean Claude LAJARRIGE

JEAN-CLAUDE LAJARRIGE

**EXPERT COMPTABLE DIPLOME PAR L'ETAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS**

**118 RUE DE JAVEL - 75015 PARIS
TEL : 01.46.20.00.81
FAX : 01.46.20.00.88**

ATTESTATION D'INDEPENDANCE ET D'IMPARTIALITE

Objet : Affaire Société 3S

Nommé commissaire aux apports dans l'affaire citée en objet par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 12 juillet 2006

Je soussigné, LAJARRIGE Jean Claude demeurant 118 rue de Javel 75015 PARIS
Commissaire aux comptes :

- certifie n'avoir aucun lien direct ou indirect de nature juridique, financier ou autres avec les dirigeants et l'entreprise concernés par cette mission,
- m'engage à exécuter cette mission conformément à notre code de déontologie professionnelle en respectant les principes fondamentaux de comportement relatifs à : l'intégrité, l'objectivité, la compétence, l'indépendance, le secret professionnel et le respect des règles professionnelles.

Fait à Paris

Le 11 octobre 2006

